

année, la micro-station est déplacée dans un autre secteur. Il en résulte une légère influence sur la flore. Les sanitaires ont des fosses sceptiques. Ces tolérances ne sont guère usuelles dans les départements de notre région qui ont des réglementations plus strictes.

Hébergement

Bien que les logements soient entourés d'arbres, on remarque certaines installations peu esthétiques

(vieilles caravanes). Néanmoins, la tendance va vers un accroissement de l'installation de petits chalets en bois qui présentent une meilleure intégration.

Perspectives

Cette formule n'est plus envisageable depuis la sortie de la loi réglementant les Parcs résidentiels de loisirs. Selon monsieur Le Tailleur, cette loi, écrite sans consulter les inté-

ressés, impose tellement de conditions qu'il n'est plus possible d'en installer.

Actuellement, il conseillerait aux personnes susceptibles de se lancer dans cette voie l'implantation de caravanning ; il n'utiliserait plus la même formule mais proposerait des locations annuelles pour implantation de caravanes. Cette façon de faire permettrait de pouvoir se débarrasser de certains clients "mauvais-coucheurs".

La station touristique de Méjannes Le Clap (Gard)

Dans les garrigues, sur les bords de la Cèze, le village de Méjannes a grandi en s'orientant volontairement vers le tourisme.

L'opération a commencé, il y a 20 ans, à l'époque où l'on ne parlait que de tourisme de bord de mer et où le Gard, de par sa situation géographique, n'était pas spécialement favorisé. Elle a été décidée par le Président du Conseil général de l'époque qui connaissait bien l'endroit. Le village ne comptait pratiquement plus d'habitants. Les familles qui y vivaient autrefois tiraient leurs revenus du charbon de bois, ce qui explique qu'il n'y a plus de grands arbres sur la commune. Un décret d'utilité publique a permis à la Société d'économie mixte d'aménagement du Gard de racheter tous les vieux mas sauf un (le proprié-

taire refuse de le vendre) et de les déclarer zone constructible. Le projet initial, qui s'avérera une erreur par la suite, consistait donc à recréer des hameaux autour de ces mas dispersés. Il y a 5 ans, le P.O.S. a été révisé, les mas ont été revendus et les zones constructibles ont été ramenées au centre du village sur la zone de la route qui dessert le camp de naturistes. Ceci ferme un axe entre les zones déjà aménagées.

Il y a aujourd'hui 222 habitants à l'année (retraités, artisans, personnes travaillant à l'extérieur) et 5 à 6.000 personnes l'été réparties dans le camp de naturistes, le village vacances VAL, le camping, les villas.

La clientèle vient du nord, de l'est, de la région de Saint-Etienne à la recherche du soleil et d'un espace sau-

vage. Les vacanciers y trouvent un centre sportif avec centre équestre, piscine et tennis, 80 km de pistes balisées et carrossables ainsi que des dépliants pour randonnées et location de V.T.T., 300 grottes pour y faire de la spéléologie. Tout l'été des animations sont organisées (au début par la SEMAG qui au fur et à mesure les a déléguées à la mairie) comme des sorties flore, faune, dolmen, des concerts, des expositions. On note d'ailleurs une collaboration avec toutes les personnes et organismes des environs. Sur le plan de la forêt, elle appartient au Conseil général et dans le cadre du S.I.V.U., l'O.N.F. s'en occupe. Ce projet d'arrière-pays a été très décrié à ses débuts notamment par les écologistes. Mais maintenant, Méjannes et les villages alentours en apprécient les retombées économiques.